

Liège : les Bains et Thermes de la Sauvenière en sursis

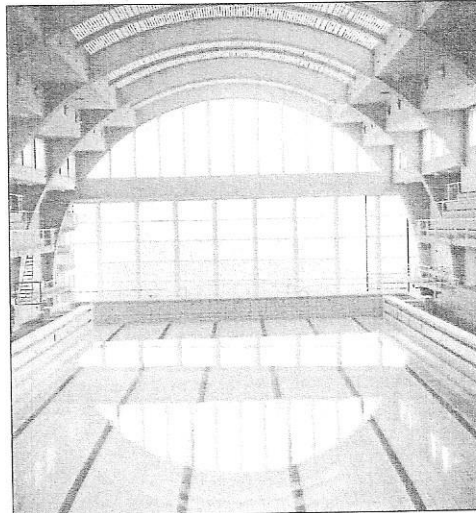
Depuis quelques mois, Liège est à nouveau le théâtre de vives controverses autour d'un projet immobilier. Au coeur du problème : la démolition possible des Bains et Thermes de la Sauvenière, un complexe unique en son genre, édifié entre 1938 et 1942. A son emplacement seraient construites des salles de cinéma et une galerie commerciale.

Un ensemble exceptionnel en plein centre de Liège

En octobre 1936, le Conseil communal de Liège adopte une résolution visant à réaliser un nouvel établissement de bains, la ville ne possédant plus de piscine couverte depuis 1919. A l'issue d'un concours auquel participent 49 architectes, le projet de Georges Dedoyard (1897-1988) est retenu. Le programme proposé impressionne par son ampleur et sa complexité ; il prévoit la construction sur un terrain de 80m sur 29m d'une gare routière, de deux piscines, d'un ensemble complet de bains publics, d'un restaurant et de logements. L'emplacement fixé est celui de l'école communale de la place Xavier-Neujean, proche de la place Saint-Lambert et du boulevard de la Sauvenière. Le chantier subit un retard important suite au début de la guerre, et le bâtiment n'est inauguré que le 2 mai 1942 ; Liège se voit alors pourvue d'un vaste complexe de bains et de thermes en plein centre-ville.

Une architecture rationnelle et monumentale

Les Bains de la Sauvenière s'inscrivent dans la tradition d'une architecture moderniste, qui allie fonctionnalité et formes épurées. "Si à mon avis, un architecte doit composer son oeuvre en traduisant fidèlement les nécessités d'un



Piscine de la Sauvenière.
© Musée de la Vie wallonne.

programme, il ne doit pas oublier que toute oeuvre architecturale acquiert surtout sa valeur par ses belles proportions, son parfait équilibre, sa distinction et sa sincérité", déclare Dedoyard. Le bâtiment, haut de sept étages, est doté de deux façades, l'une vers la place Xavier-Neujean, l'autre vers le boulevard de la Sauvenière. Elles expriment avec simplicité la disposition intérieure des locaux. La façade pourvue d'une grande verrière s'ouvrant sur le hall des piscines est légèrement oblique, afin de respecter l'alignement de la place. L'entrée principale se trouve coté boulevard ; elle est surmontée d'une cage d'escalier vitrée. Perpendiculairement à cette ligne axiale, l'horizontale du sixième étage souligne la présence du restaurant. Les armoiries de Liège en bronze, seul élément décoratif, sont visibles au sommet.

"La cathédrale de l'architecture sportive en Wallonie"

Outre la reconstruction du pont des Arches (1947), Dedoyard s'est illustré par diverses réalisations importantes à Liège : Palais de la Ville pour l'exposition universelle de 1930, siège de la Société générale de Belgique (1937) ou encore Palais du Commissariat Général à l'Exposition de l'Eau (1939). Avec les Bains et Thermes de la Sauvenière, il démontre sa capacité à

répondre aux nécessités particulières des usagers d'un établissement consacré au sport et à l'hygiène. Les itinéraires des différentes catégories d'utilisateurs (baigneurs, nageurs, spectateurs ou écoliers) ont fait l'objet d'études très poussées. Les installations nécessaires à la préparation des bains et douches, à l'épuration ou à l'adoucissement des eaux, ont bénéficié de la même attention et des dernières innovations techniques. Ce souci de fonctionnalité ne diminue en rien les qualités esthétiques de l'ensemble. Ainsi le grand hall des piscines frappe-t-il le visiteur par sa monumentalité et l'harmonie de ses proportions. Les deux bassins (25 x 15m et 33,33 x 14m), dont le plus grand est entouré de tribunes avec banquettes chauffantes, sont répartis sur deux niveaux. L'éclairage naturel est assuré par la voûte en béton translucide, réalisée par les cristalleries du Val-Saint-Lambert, et par la grande verrière.

Démolir ou rénover ?

Bien que la démolition du bâtiment soit souvent présentée comme inévitable, force est de constater qu'aucune décision en ce sens n'a encore été prise par les autorités communales. Le problème des Bains et Thermes de la Sauvenière n'est somme toute qu'un épisode de plus dans ce qu'il est dorénavant convenu d'appeler la "guerre des cinémas" à Liège (voir encadré). Aussi le projet de rénovation proposé par Wilhem & Co. a-t-il le mérite de souligner le caractère toujours actuel du complexe, et la faisabilité d'une telle opération : "Seule la gare de bus, qui va bientôt déménager place Saint-Lambert, n'a plus de raison d'être. Le bâtiment est structurellement en bon état et son organisation peut être modifiée sans contraintes importantes pour répondre aux standards modernes d'utilisation". Une galerie commerçante axée sur le sport, complémentaire des fonctions principales de l'immeuble, prendrait place au rez-de-chaussée. Les étages pourraient accueillir, outre les deux piscines et les bains rénovés,

un centre de fitness, un centre de balnéothérapie, ainsi que des salles de squash et autres équipements sportifs. L'espace panoramique du dernier étage, occupé par une cafétéria, un restaurant, un espace de repos et un bar, servirait à l'ensemble du bâtiment. Dans son article consacré aux Bains et Thermes de la Sauvenière, Flavio Di Campli souligne avec justesse les ravages causés à Liège par un urbanisme trop soucieux de rentabilité, au mépris de la conservation du patrimoine public. Souhaitons avec lui que le chef-d'oeuvre de Dedoyard ne vienne s'ajouter à la liste déjà trop longue des édifices disparus (1).

Pierre-Yves DESAIVE

(1) Flavio Di Campli, *Les Bains et Thermes liégeois La Sauvenière : la "Cathédrale" de l'architecture sportive en Wallonie*, in Bulletin de la Société Royale "Le Vieux Liège", n°272, janvier-mars 1996.

CITÉ DE L'AUDIOVISUEL ET BAINS PUBLICS

La polémique autour des Bains et Thermes de la Sauvenière est liée à ce que la presse liégeoise nomme désormais la "guerre des cinémas".

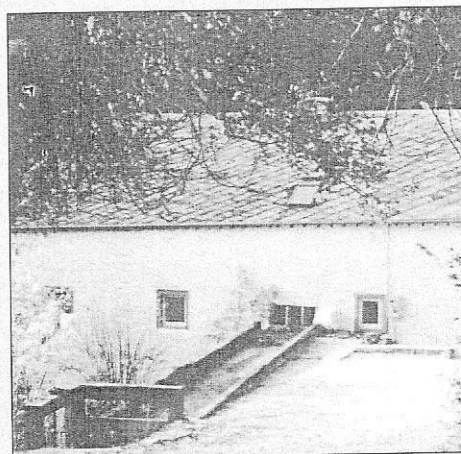
La ville devrait en effet se voir dotée dans un futur proche de deux nouveaux complexes cinématographiques : le groupe Claeys avec un Kinepolis dans la proche banlieue (Rocourt), et le groupe Gaumont avec un ensemble de salles bâties à l'emplacement des Bains.

Une nouvelle proposition a remis récemment cette hypothèse en cause : la société Wilhem & Co. envisage l'édification d'une véritable "Cité de l'audiovisuel" sur un site industriel désaffecté, les anciens Laminoirs du Longdoz.

Le projet prévoit, outre la création de 20 salles de projection, la construction d'un centre de production cinématographique, d'un centre de haute technologie audiovisuelle, de commerces, d'un hôtel, d'un restaurant et d'une discothèque; ces différents édifices s'articulent autour de deux places publiques et d'une rue couverte.

D'un point de vue architectural, le caractère industriel du site serait préservé, en rénovant certains bâtiments et en privilégiant l'emploi du métal et de la brique.

Si cet ambitieux projet devait voir le jour, Wilhem & Co. s'engagerait à rénover l'immeuble des Bains et Thermes de la Sauvenière, ces travaux ne pouvant être menés que dans le cadre d'une opération plus importante, telle que le développement du site des anciens Laminoirs.



Moulin de Cierreux, Gouvy. © R.E.D.

"BÂTIMENTS ANCIENS-USAGES NOUVEAUX" UN CONCOURS, UNE BROCHURE

En novembre 1995, se clôturait le concours transfrontalier d'architecture "Bâtiments anciens - Usages nouveaux", s'étendant sur les régions rurales de la Wallonie, la Lorraine, le Grand-Duché de Luxembourg, la Rhénanie-Palatinat et la Sarre. Ce concours, organisé par l'association internationale Ruralité-Environnement-Développement (R.E.D.), dont le siège se situe à Attert (Belgique), portait sur des changements d'affectation opérés sur des bâtiments anciens.

Paraît aujourd'hui une brochure qui présente les principaux enseignements de ce concours. La parution de cette **brochure reprenant 24 bâtiments réaffectés**, intéressera tant les architectes que les propriétaires et les pouvoirs publics.

Les 72 pages, enrichies de nombreuses photographies présentent différentes possibilités de réaffectation du bâti traditionnel en milieu rural. Les exemples présentés dans cette brochure traduisent tous, malgré la diversité des approches, un effort nouveau pour sauvegarder et gérer un patrimoine qui participe à l'histoire socio-économique des campagnes. Ils démontrent l'importance de la mise en oeuvre par des maîtres d'ouvrages publics et privés, d'études préalables d'intégration, de programmation, de diagnostic du bâti et de conception architecturale et technique, pour garder vivantes les traces de notre patrimoine, et ce dans un esprit de développement durable.

Le concours et la publication de cette brochure ont été menés sous le label "Architecture sans Frontières", l'un des Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe. Outre l'aide de cet organisme, ce concours a reçu le soutien des différentes collectivités territoriales des régions concernées.

La brochure a pu être réalisée avec l'aide de la DG XI de la Commission européenne, de la Région wallonne et du Ministère de la Culture et de la Francophonie à Paris.

Imprimé en format A5. L'ouvrage bilingue (français, allemand), comporte 72 pages abondamment illustrées de photos couleurs. Il est vendu au prix de 200-F.B. et peut être demandé au siège de la R.E.D.: 2, rue des Potiers, 6700 Attert. tel: 063.223702, fax: 063.219870